



JULES LÉGER
[L.S.]
CANADA

ELIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

A Nos bien-aimés et fidèles SÉNATEURS du Canada et aux MEMBRES élus pour servir dans la Chambre des communes du Canada, et à tous ceux que les présentes pourront de quelque manière concerner,

Salut:

PROCLAMATION

*Le sous-procureur
général*
D. S. THORSON } **V**U le fait que Notre Parlement du Canada est prorogé jusqu'au mercredi vingt-septième jour de février 1974, les présentes commandent et enjoignent à vous et à chacun de vous ainsi qu'à tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre cité d'Ottawa, ledit mercredi vingt-septième jour de février 1974, à dix heures et demie du matin, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y étudier, délibérer et décider les questions qui, par la faveur de Dieu en Notredit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil commun du Canada, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Jules Léger, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de Notre Ordre du Mérite militaire, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

A NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce vingt-sixième jour de février en l'an de grâce mil neuf cent soixante-quatorze, le vingt-troisième de Notre Règne.

Par ordre,

Le sous-registraire général du Canada
P. M. PITFIELD

DIEU SAUVE LA REINE